Informations de base

2017/2849(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Yémen **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Yémen	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/11/2017	Débat en plénière		
30/11/2017	Décision du Parlement	T8-0473/2017	Résumé
30/11/2017	Résultat du vote au parlement		
30/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2849(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0649/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0650/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0651/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0652/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0653/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0654/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0655/2017	29/11/2017	
Proposition de résolution		B8-0656/2017	29/11/2017	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0473/2017	30/11/2017	Résumé

Résolution sur la situation au Yémen

2017/2849(RSP) - 30/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 13 contre et 81 abstentions, une résolution sur la situation au Yémen. La résolution a été déposée par les groupes suivants ECR, ALDE, EFDD, S&D, GUE/NGL, Greens/AFE et PPE.

Le Parlement a noté que les différents cycles de négociations sous l'égide des Nations unies **n'ont pas encore abouti à des progrès tangibles** envers une solution politique au Yémen et la situation humanitaire au Yémen demeure catastrophique avec 20,7 millions de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire.

La résolution a souligné que **seule une solution politique négociée** pouvait rétablir la paix et préserver l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l' intégrité territoriale du Yémen. Les députés ont appelé tous les acteurs internationaux et régionaux à établir des contacts constructifs avec les parties en présence au Yémen afin de désamorcer le conflit et de parvenir à un règlement négocié. Ils ont également exhorté l'Arabie saoudite et l'Iran à œuvrer pour mettre fin aux combats au Yémen et enjoint l'Iran à **cesser immédiatement de soutenir les forces houthistes au Yémen**, que ce soit directement ou en ayant recours à des intermédiaires.

Le Parlement a noté que les États membres de l'Union ont continué d'autoriser les transferts d'armes vers l'Arabie saoudite depuis l'escalade du conflit, en violation de la position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 sur le contrôle des exportations d'armes. Il a de ce fait réitéré son appel fait à la VP/HR dans la résolution du Parlement du 25 février 2016 sur la situation humanitaire au Yémen à lancer une initiative visant à **imposer un embargo européen sur les armes à l'Arabie saoudite**, vu la gravité des accusations qui pèsent sur ce pays au regard de la violation du droit humanitaire au Yémen et du fait qu'il serait contraire à la position commune 2008/944/PESC du Conseil de continuer à autoriser la vente d'armes à l'Arabie saoudite.

Les députés ont condamné les **frappes aériennes aveugles** qui ont causé des morts parmi les civils, dont des enfants, et la destruction d'infrastructures civiles et médicales ainsi que les les attaques, aveugles également, commises par les houthistes et les forces alliées, lesquelles ont entraîné la mort de civils, ainsi que l'utilisation des hôpitaux et des écoles par ces groupes comme bases pour la préparation des attentats. Selon les Nations Unies, plus de 8.000 personnes, dont 60% de civils, ont été tuées et plus de 50.000 personnes ont été blessées, dont un grand nombre d'enfants, dans des frappes aériennes et des combats au sol depuis que la coalition menée par l'Arabie saoudite est intervenue dans la guerre civile du Yémen en mars 2015.

La VP/HR a été invitée à proposer de toute urgence **une stratégie intégrée de l'Union pour le Yémen** et à œuvrer de nouveau en faveur d'une initiative pour la paix au Yémen sous l'égide des Nations unies. Les députés ont souligné l'importance de mettre en œuvre des mesures visant à instaurer un climat de confiance, telles que la libération immédiate des prisonniers politiques, des mesures immédiates pour favoriser un cessez-le-feu durable, un mécanisme de retrait des forces armées sous la surveillance des Nations unies, des mesures pour faciliter l'accès humanitaire et commercial et des initiatives informelles («track II») associant les acteurs de la politique, de la sécurité et de la société civile pour faciliter le retour à la voie politique.

Toutes les parties intervenantes sont invitées à **autoriser un accès humanitaire complet et immédiat aux zones de conflit**. Le Conseil et le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans le cadre de l'application de la résolution 2216 du Conseil de sécurité des Nations unis, doivent identifier les personnes qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire au Yémen et leur imposer des **sanctions ciblées**.

Les députés se sont félicités des engagements pris lors de la réunion de haut niveau des donateurs pour la crise humanitaire au Yémen et ont demandé **la mobilisation immédiate des fonds promis au Yémen** et la prise en charge intégrale des dépenses du plan d'intervention humanitaire 2017 des Nations unies en faveur du Yémen. Ils ont rappelé que, concernant les promesses de dons pour un total d'1,1 milliard d'USD, les fonds versés par les donateurs au 21 novembre 2017 n'atteignaient que 56,9% des 2,3 milliards d'USD demandés par les Nations unies pour l'aide humanitaire au Yémen pour 2017.

Depuis le début du conflit, **l'Union européenne a alloué 171,7 millions EUR d'aide humanitaire**, donnant priorité à la priorité à la santé, à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à la protection, aux abris, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Le Parlement s'est félicité du fait que l'Union et ses États membres soient prêts à intensifier l'aide humanitaire pour répondre aux besoins croissants de la population yéménite et à mobiliser leur aide au développement pour financer des projets dans des secteurs essentiels.

En dernier lieu, le Parlement s'est inquiété du fait que l'instabilité au Yémen soit exploitée par des organisations terroristes et extrémistes **telles que le groupe État islamique et AQPA**. L'ensemble des parties au conflit devrait lutter avec détermination contre ces groupes, dont les activités menacent sérieusement les perspectives d'un règlement négocié du conflit ainsi que la sécurité dans la région et au-delà.